

79

Commission permanente  
Séance du 14 octobre 2024



Rapporteur : M. MARTIN

50009

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

**Convention d'occupation du domaine public au profit de la société Orange pour l'exploitation d'équipements techniques de télécommunications**

Le lundi 14 octobre 2024 à 14h35, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :**

Mme BIARD (pouvoir donné à Mme SALIOT), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme ROUX), M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme FAILLÉ (pouvoir donné à M. BOHANNE), M. HERVÉ (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à Mme MERCIER), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. MARTIN), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE), M. SORIEUX (pouvoir donné à M. HOUILLOT), M. SOULABAILLE (pouvoir donné à Mme QUILAN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h32.

**La Commission permanente**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment l'article L.2122-1 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

### Exposé :

Le 20 décembre 2022, le Département d'Ille-et-Vilaine a acquis le centre d'incendie et secours d'Argentré-du-Plessis auprès du syndicat de la Savatrais.

Le 3 mars 2011, cet organisme a conclu avec la société Orange une convention portant sur cette propriété ayant pour objet l'implantation d'équipements techniques relative à son activité d'opérateur de communications électroniques.

Aujourd'hui propriétaire de ce site, le Département est légalement devenu le nouveau titulaire de cette convention.

Dans un souci de clarté et d'actualisation des données, tout en conservant les principes généraux de la convention initiale, le Département et la société Orange ont décidé de conclure une nouvelle convention. Cette dernière se substitue à la convention initiale.

### Décide :

- d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public au profit de la société Orange, relative à l'implantation d'équipements techniques de télécommunications, jointe en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

## Vote :

Pour : 53

Contre : 0

Abstentions : 0

Ne prend pas part au vote : M. SOULABAILLE

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 16 octobre 2024

ID : CP20242772

Pour extrait conforme